



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX

Réunion du 05 mars 2026

Procès-verbal N°19

Président : Xavier VELILLA

Présents : Jean-Claude CASSÉ - Isabelle GOUX - Jacques WARIN – Noël FAVARIN – Fabien LAFON

INFORMATIONS LIMINAIRES

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°48* MATCH N°53718639 : A.S. MANCIET / CONDOM F.C. 2 – Challenge District – Poule A – Journée 09 du 28/02/2026

Réserve non confirmée

Réserve d'avant match de l'A.S. MANCIET portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble de l'équipe de CONDOM F.C. 2.

Cette réserve n'a pas fait l'objet d'une confirmation par l'A.S. MANCIET.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- Réserve de l'A.S. MANCIET : IRRECEVABLE
- Homologue le résultat suivant le score inscrit sur la FMI
- Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions Seniors

Droit de réserve non confirmée : 25€ portés au débit du compte District de l'A.S. MANCIET (514727)

DOSSIER N°49* MATCH N°55369862 : VAL D'ARROS ADOUR / A.S. SEGOUFIELLE P.O. 2 – Challenge District – Poule Unique – Journée 02 du 01/03/2026

Réserve non confirmée

Réserve d'avant match du VAL D'ARROS ADOUR portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble de l'équipe de l'A.S.S.P.O. 2

Cette réserve n'a pas fait l'objet d'une confirmation par le VAL D'ARROS ADOUR

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- Réserve du VAL D'ARROS ADOUR : **IRRECEVABLE**
- Homologue le résultat suivant le score inscrit sur la FMI
- Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions Seniors

Droit de réserve non confirmée : 25€ portés au débit du compte District du VAL D'ARROS ADOUR (542800)

La secrétaire de séance

Isabelle GOUX

Le Président

Xavier VELILLA